

## Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme : .....

Représenté par : .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Vers un tourisme territorial durable : relier les enjeux et mobiliser l'écosystème**

### Objectifs de la formation

1. Comprendre les principes systémiques du tourisme et ses interdépendances sur les 3 plans du développement durable (économique, environnemental et social) ;
2. Identifier les vulnérabilités de leur territoire face aux changements globaux ;
3. Utiliser la boussole de la santé commune (santé des milieux naturels, santé de la société, santé humaine) pour guider leurs décisions ;
4. Initier une démarche de transition territoriale robuste : gouvernance, diagnostic, trajectoire, suivi.

**Public attendu** : professionnels du tourisme de structures institutionnelles : Office de Tourisme, Agence de Développement Touristique, Comité Départemental, Comité Régional de Tourisme, collectivités territoriales, acteurs institutionnels du tourisme

- Chargé de Communication/relations Presse
- Responsable Marketing
- Chargé des Media Sociaux/Community Manager
- Responsable Développement
- Conseillers en séjour
- Responsable Qualité
- Responsable RSE
- Content Manager
- Responsable Promotion
- Responsable Événementiel

**Prérequis** : pas de prérequis. Une connaissance générale des enjeux de durabilité du tourisme est un plus.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Outils pédagogiques : apports théoriques, quizz, cartographie systémique, études de cas concrets, mises en situation, échanges, débat mouvant, world café,
- Supports : la formatrice utilisera un support powerpoint pour la partie théorique, qui sera transmis en intégralité aux stagiaires à l'issue de la formation et complété par des fiches outils (cartographie, tableau de bord), des cartes interactives et un cahier de formation,
- Outils de suivi : feuille de présence émarginée par la formatrice, feuille de route individuelle

### Modalités d'évaluation et de suivi

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis à vis des prérequis et objectifs, avec un questionnaire d'évaluation des connaissances et de recueil des attentes et besoins.
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation déjà abordés.

- L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée à la fin de chaque formation avec un questionnaire de validation des acquis.
- Un questionnaire de satisfaction complété par les participants en fin de formation évalue leur satisfaction immédiatement après la formation.
- Une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

**Post formation** : possibilité d'un accompagnement sur mesure à la co-construction d'une stratégie de transition touristique territoriale (1 à 6 mois) : ateliers multi acteurs, plan d'action, indicateurs de robustesse, engagement des équipes

### **Moyens matériels pour participer à la formation**

Chaque participant devra disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet haut débit (supportant une séance visio). Un casque audio est également recommandé pour plus de confort.

**Format** : à distance

Mise à disposition d'une salle de visioconférence permettant de visualiser les supports et outils de formation, de voir et d'entendre le formateur et d'interagir avec lui.

**Nombre de participants** : 15 maximum

**Accessibilité** : en cas de situation de handicap d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail avant **jeudi 26 novembre 2026**, à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

**Type d'action de formation** : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances (au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances).

**Formatrice** : Marie DORAY

**Programme** : joint en annexe

**Type d'action de formation** article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

**Date** : jeudi 3 décembre 2026, de 9h00 à 13h30 et de 13h30 à 17h00

**Durée** : 7 heures

**Lieu** : à distance

### **Article 2 : Effectif formé**

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivent :

.....  
.....

### **Article 3 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Adhérent Atout France : frais de formation

Non adhérent Atout France : frais de formation

665,00 € HT X ..... = .....€

885,00 € HT X ..... = .....€

133,00 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €

177,00 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €

798,00 € TTC X ..... = ..... €

1 062,00 € TTC X ..... = ..... €

### **Article 4 : Facturation et modalités de règlement**

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de

préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer : .....  
.....  
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

**Article 5 : Accessibilité**

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir signaler, avant **jeudi 26 novembre 2026**, par courriel à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr), afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

**Article 6 : Dédit et abandon**

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) ou au plus tard **jeudi 26 novembre 2026, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

**Article 7 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, à Paris, le .....

Pour l'organisme

Pour Atout France

**Signature, nom et qualité du signataire  
Cachet de l'organisme**

**Adam OUBUIH**

.....

**Directeur général**

.....

Pour ordre,  
Philippe MAUD'HUI  
Directeur Observation, Qualité et  
Développement durable